

alors lancer un appel en commençant par la classe moyenne et en montant, mais pas tant qu'il n'aura pas fait ce qu'il a à faire.

Ce projet de loi montre que notre ordre des priorités laisse beaucoup à désirer au Canada. On rogne sur les crédits destinés aux nécessiteux mais on arrive à trouver de l'argent pour pratiquement tous les autres projets qui passent par la tête du gouvernement.

Je suis rentré hier soir d'un voyage chez les Indiens de la côte de la baie James, qui ont été victimes d'inondations au printemps. Je suis allé voir comment les réparations progressaient et j'ai constaté que les travaux n'avançaient pas bien du tout. Certaines maisons sont encore partiellement démolies. J'ai demandé pourquoi à des fonctionnaires; ils m'ont expliqué qu'il n'y avait pas assez d'argent pour les réparer. L'hiver approche et les maisons sont possédées sur des blocs sans être isolées. J'ai vu un enfant jouer dans une mare sale et boueuse devant sa maison partiellement démolie. Un peu plus loin, il y avait un énorme dépotoir. Ce dépotoir devrait être éloigné de la communauté parce qu'il pollue l'eau potable et qu'il provoque des maladies. Mais on ne peut pas le déplacer parce qu'il n'y a pas d'argent. Nous demandons à cet enfant de nous aider à lutter contre le déficit fédéral. Dans le rapport sur le «saut du bison» récemment divulgué grâce à une fuite, le gouvernement annonçait qu'il voulait supprimer plus de 300 millions de dollars du programme d'aide aux plus pauvres des pauvres, les Indiens du Canada. Faisons commencer l'austérité chez nous-mêmes; faisons commencer l'austérité au gouvernement même. On ne peut pas s'en prendre au déficit sur les dos des misérables. On ne peut pas lutter contre le déficit en demandant la collaboration d'enfants et de leur mère qui ont bien besoin de ces quelques dollars supplémentaires.

• (1610)

Le gouvernement prétend que le crédit d'impôt pour enfants compensera cette diminution des allocations familiales. Nous savons grâce à une analyse minutieuse de la question réalisée par le Conseil national du bien-être social qu'il n'en sera pas ainsi. A propos des prestations pour enfants, le Conseil signale que de nombreuses familles d'économiquement faibles et toutes les familles à moyens revenus avec des enfants toucheront moins qu'avec le régime actuel. Après 1990, même les familles les plus pauvres seront perdantes. A l'avenir, de moins en moins de familles seront admissibles au crédit d'impôt-enfants. L'argument présenté par les députés d'en face ne soutient pas l'analyse. C'est un argument bidon. Le pouvoir d'achat du chèque d'allocation familiale doit être maintenu. Il est injuste, inique et absurde d'agir autrement.

Je me souviens de l'époque où on a créé l'allocation pour enfants. Je me souviens d'avoir entendu ma mère m'en parler quand j'étais petit. Je n'arrivais pas à m'imaginer qu'un gouvernement tout là-bas à Ottawa se préoccupait d'une petite personne comme moi, d'un enfant, et qu'il allait vraiment donner de l'argent à ma mère pour qu'elle puisse m'acheter des choses que je n'aurais pas pu avoir autrement. Je me souviens des années de la guerre, de ces années d'austérité. On n'avait pas beaucoup d'argent pour s'acheter des choses comme une paire de patins, un gant de baseball, une bicyclette ou même se payer le cinéma à 12c. Les gamins que nous étions acceptaient cela parce qu'on nous disait qu'il y avait la guerre et que tout le monde devait faire des sacrifices. Nos frères, nos oncles et

Allocations familiales—Loi

nos pères mouraient outre-mer. Puis vint l'allocation pour enfants, de l'argent permettant aux mères de payer à leurs enfants ce qu'ils devraient avoir en grandissant. Ce petit pécule supplémentaire est devenu important. Ce n'est pas un pécule à jeter par la fenêtre. C'est maintenant une somme importante, particulièrement dans le contexte actuel de taux de chômage inacceptable, de soupes populaires et d'aggravation de la pauvreté. Les mères ont besoin de cet argent pour permettre à leurs enfants de s'épanouir et d'avoir une vie plus riche. Nous ne parlons pas de luxe; nous parlons de l'essentiel.

Est-ce que cela tient debout de dire que cette petite somme d'argent ne sera pas pleinement indexée sur le coût de la vie? Est-ce que cela tient debout de demander que ce petit chèque soit réduit de 3 p. 100 par an? D'après le Conseil national du bien-être social, en 1990, par suite des modifications des prestations pour enfants et du système fiscal, une famille disposant d'un revenu de \$80,000 perdra \$1,125 par an. Il n'y a pas de quoi pleurer sur son sort. En revanche, une famille d'économiquement faibles perdra plus, \$1,879, soit \$754 de plus par an, et une famille à revenus moyens gagnant \$40,000 perdra \$3,452. Où est la justice là-dedans? Où est la raison?

J'aimerais conclure là où j'ai commencé. La majorité des Canadiens conviennent qu'il faut enrayer le déficit fédéral croissant. Toutefois, le budget se propose de le faire en reniant un engagement pris depuis longtemps par le gouvernement fédéral du Canada, l'engagement à continuer de lutter contre la pauvreté. Ce budget défie tout bon sens. Nous sommes en train de discuter d'une politique publique mesquine et basse. Je suis certain que le ministre en a honte. J'en appelle donc aux députés de l'arrière-ban du parti conservateur pour qu'ils se joignent à nous pour faire pression sur le gouvernement. Il faut lui faire comprendre que ce n'est pas comme cela qu'on doit réduire le déficit. Il est injuste de le faire sur le dos des enfants, de leurs mères et des familles qui ont besoin de ces quelques dollars que nous leur donnons chaque mois.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais aborder cet après-midi plusieurs questions au sujet du projet de loi C-70. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) vient de soulever la première. A l'entendre, on a pu croire que notre gouvernement était le premier à vouloir modifier les allocations familiales. Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois au sujet de cette mesure, j'ai souligné que l'ancien gouvernement avait apporté des modifications beaucoup plus radicales en 1976.

M. Penner: Mais elles n'étaient pas permanentes, Jake.

M. Epp (Provencher): J'entends le député dire qu'elles n'étaient pas permanentes.

M. Penner: Ce n'était que des mesures temporaires.

M. Epp (Provencher): Je lui ferais remarquer qu'elles étaient beaucoup plus permanentes que tout ce que nous avons proposé. Alors que les allocations familiales s'élèvent actuellement à environ \$31 par mois et par enfant, si le gouvernement qu'il appuyait n'avait pas décidé d'apporter de changements, les prestations s'élèveraient aujourd'hui à \$51. Il s'agit d'un changement permanent. S'il examine le programme des 6 et 5 p. 100 instauré par son gouvernement, il représentait également un changement. Le député a employé le mot «permanent». La première fois que j'ai parlé de cette mesure, j'ai dit sans équivoque que si la situation financière le permettait, nous réviserions le montant des prestations. Ce n'est pas